

Le :
- 9 JUIN 2011
Numéro :
A 6712

A.C.S. OPTIQUE « PRISM OPTICAL »
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €

Siège social : 56, place de France
91300 MASSY

RCS D'EVRY B 410 094 577

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 13 MAI 2011

L'an deux mil onze et le 13 mai,

Monsieur Pierre Jacques SICSIK, Associé unique et Président Directeur Général de la société par actions simplifiée ACS OPTIQUE, au capital de 10.000 €, dont le siège social est à MASSY (91300) 56, place de France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 410 094 577, a pris les décisions suivantes

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique décide de nommer Madame Christine PRIEUR, née le 12 avril 1980 à Troyes (10), de nationalité française, demeurant 56 avenue Carnot à Savigny sur Orge (91600), en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Madame Christine PRIEUR déclare accepter les fonctions de Directeur Général et ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilités, d'incapacités, d'interdictions ou de déchéances prévus par la loi pouvant faire obstacle à sa désignation.

Conformément à l'article 12 des statuts, l'étendue et la durée des pouvoirs délégués au Directeur Général sont déterminées par l'Associé unique ou les associés en accord avec le président. À l'exception du pouvoir de représentation, le Directeur Général dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

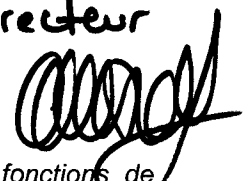
La fixation de la rémunération du Directeur Général fera, s'il y a lieu, l'objet d'une décision ultérieure.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs, à cet effet, au porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour procéder aux formalités modificatives, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.


Pierre Jacques SICSIK

*'Bon pour acceptation de
fonctions de Directeur
Général'*
Christine PRIEUR (*) 

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».